Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 560

Artikel: A travers les sociétés

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-263625

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Petit Courrier de nos Lectrices

Jacqueline S. à Henriette (No 559). — *Merci très vivement pour les chiffres d'inégalité de traitement entre deux fonctionnaires cantonaux, l'un masculin, l'autre féminin, et accomplissant exactement la même tâche, que vous me communiquez. J'en prends bonne note, afin de pouvoir avancer des faits précis lorsque l'on nous assure que l'inégalité de traitements est rare chez nous !*

Puisque vous vous intéressez à ce sujet, voici d'autres renseignements encore, que j'estime utile de faire connaître à toutes les lectrices du Petit Courrier. *Il s'agit d'une convention établie dans une fabrique de pâtes alimentaires d'un canton de Suisse allemande et qui stipule les salaires suivants:*

Ouvriers: *de 14 à 16 ans : 50 à 60 ct. l'heure; de 16 à 18 ans : 60 à 80 ct. l'heure ; au dessus de 18 ans : 80 à 1 fr. 10 l'heure.*

Ouvrières: *de 14 à 17 ans : 45 à 50 ct. l'heure ; de 17 à 20 ans : 50 à 60 ct. l'heure ; au dessus de 20 ans : 60 à 70 ct. l'heure.*

Donc le maximum des salaires féminins atteint tout juste le minimum des salaires masculins. Sans commentaires.

La Rédaction à Liseuse (No 559). — *La question que vous soulevez au sujet d'une traduction des œuvres de Maria Waser, nous l'avons déjà entendue de divers côtés, et l'avions posée nous-même à Mme Gagnebin. Or, nous a fait savoir cette dernière, il n'existe encore aucune traduction française d'une œuvre importante de Maria Waser, chose que réclame aussi avec insistance Mlle Ostertag dans l'étude qu'elle a consacrée à notre grande romancière nationale (Plaquette commémorative du centenaire de l'Ecole Vinet).*

Avis donc à toutes celles que cette belle tâche littéraire pourrait tenter. Et avis aussi aux éditeurs que n'effrayent pas les initiatives.

Curieuse (Genève) à toute avocate qui voudra lui répondre. — *Je viens de lire dans nos journaux que le tableau des avocats au barreau de Genève comprend 171 noms, dont seulement ceux de 6 femmes, et je suis vraiment étonnée de cette faible proportion. Est-il beaucoup plus difficile chez nous à une femme avocat de faire sa carrière qu'à un homme ? rencontre-t-elle encore cette méfiance à l'égard de son sexe qui devrait avoir disparu après tant d'années ? Sauf erreur n'avons-nous pas été un des premiers cantons suisses, voici certainement trente ans, à admettre des femmes au barrreau ? et pourquoi cette réforme a-t-elle donné si peu de résultats pratiques ? Je ne doute pas que d'autres lectrices de ce journal soient très heureuses des explications qui pourraient m'être données.*

S. B. à E. D. — *Savez-vous la dernière invention des antiféministes à la recherche de l'introuvable argument qui puisse s'opposer au suffrage féminin et expliquer que tous les hommes votent alors qu'aucune femme ne vote ? Voici cet admirable raisonnement : on a trouvé le cadavre d'une femme dans un avion soviétique tombé en Finlande. Parce que cette aviatrice-soldate a fait ce qu'elle estimait son devoir et restait fidèle au serment prêté, les femmes en général et les Suissesses en particulier ne doivent pas voter. Que dites-vous de cet argument-massue ?...*

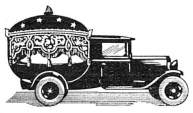

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus FORMALITÉS GRATUITES

Fille, et grâce à la promesse d'une subvention de *Pro Juventute,* il va ouvrir ce Club dès le 22 janvier prochain. Mais il n'a pas abandonné pour cela les autres sujets qui figurent à son programme: cinéma, Office de consultations matrimoniales, lutte antivénirienne, application du Code pénal suisse, etc., etc.

Ce rapport adopté sans discussion par l'Assemblée, M. Reelfs, trésorier, a présenté les comptes, qui, en raison de l'arrangement pris avec le Cartel Romand bouclent maintenant de manière à couvrir les frais de bureau, de convocation, de déplacements, etc., du Cartel genevois.

Puis, M. M. Veillard, secrétaire général romand a fait une captivante causerie sur un sujet encore mal connu, bien que les électeurs soient appelés à se prononcer à son égard au début du printemps sans doute: la fameuse initiative « Reval », lancée en Suisse centrale, en faveur de la revision du régime actuel des alcools, et qui aboutirait si elle était adoptée à un désastre financier aussi bien qu'hygiénique et moral. M. Veillard a en effet montré, chiffres en mains, que les comptes actuels de la Régie fédérale des alcools, ont bouclé, ces dernières années, avec un excédent de recettes, qui a atteint parfois cinq millions ! ces sommes devant être versées au fonds de l'aide fédérale à la vieillesse. Quant aux résultats du régime actuel, pour la santé de notre population, comme pour son économie, il est facile de se rendre compte de leur valeur en constatant que la consommation de l'alcool étant en proportion inverse de son coût, le prix actuel fixé par la Régie est suffisamment élevé; que sont encouragés l'amélioration des vergers, l'écoulement des fruits dans les régions montagnardes, la consommation du jus de fruit pasteurisé, le séchage des fruits, etc., etc. C'est d'ailleurs un sujet sur lequel nous reviendrons encore avant la votation fédérale, et qu'il est à souhaiter que tous les groupements d'utilité publique, tant féminins que masculins, étudient à fond sans tarder.

E. Gd.

Comme le sable à travers les doigts...

...ainsi glisse chaque jour l'argent et il ne reste plus rien pour l'avenir.

Pour retenir quelques „grains" qui cimenteront de sagesse et de prévoyance votre sécurité pour l'avenir, faites une assurance individuelle **Caisse de retraite et invalidité** avec participation aux bénéfices

Renseignements **sans aucun engagement** auprès de

Mme M. H. ISELY

membre actif de l'Association pour le Suffrage féminin

„LA WINTERTHUR"

Société d'Assurances sur la „VIE" et „RENTES VIAGÈRES"

CROIX-D'OR, 2 GENÈVE Tél. 4 26 37

A travers les Sociétés

Les vingt-cinq ans de la « Frauenzentrale » de Zurich (1914-1939).

Pour célébrer cet anniversaire, la *Frauenzentrale* de Zurich vient de faire paraître une brochure de trente-huit pages ornée de dessins illustrant quelques-unes de ses œuvres. Sous son sobre vêtement gris et blanc cette brochure contient l'histoire d'un quart de siècle d'activité.

Issue de la *Frauenhilfe* qui, dès le début de la grande guerre, se mit courageusement au travail pour organiser la collaboration féminine nécessitée par l'appel des hommes valides à la frontière, la *Centrale* zurichoise n'a jamais dévié de son but : grouper les femmes en vue d'une aide mutuelle et pour servir la communauté. Cette aide, ces services, elle n'a cessé de les fournir libéralement, en temps de crise et en temps de paix. A sa fondation, elle comptait dans son groupement quatorze associations et dix-neuf membres individuels. Dès l'année suivante, c'étaient trente-sept sociétés et deux cents membres. Aujourd'hui, il y a près de soixante des premières, en comptant celles de la ville et du canton et, au total, plus de 35.000 membres.

Que si l'on jette un coup d'œil sur l'imposante liste des secours, des appuis fournis, des institutions créés en faveur tout particulièrement des mères, des enfants, des travailleuses, des isolées, en ces vingt-cinq ans de vie, et l'on ne pourra qu'admirer cette tâche considérable et répondre au chapitre final de la brochure, intitulé : *Devons-nous continuer à travailler ?* répondre, disais-je, en citant les paroles mêmes qui mettent un point final à cet intéressant exposé : « La *Zürcher Frauenzentrale* décide de poursuivre son effort au service de notre patrie — au service de la liberté — au service de la paix ».

M.-L. P.

La Maison de la Laine

et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Collège - Genève

(côté Poste) Tél. 4.59.51

Explications gratuites de Mme V. Renaud

The Jewish Association for the protection of girls, women and children. (45, Prescott Street, Aldgate, London, E. I.).

Cette association internationale, qui a son siège à Londres, a été fondée en 1885. Nous avons sous les yeux le dernier rapport de son activité, qui offre en même temps un tableau de toutes les fondations utiles créées à diverses époques au profit des femmes et des enfants juifs en danger moral. Ces institutions, cette activité, à l'étranger et dans de nombreux pays d'Outre-Mer, donnent l'impression d'une œuvre très importante et, sans doute, particulièrement urgente en ces temps difficiles.

M.-L. P.

Neuf mille paires de chaussettes militaires.

Telle est la part, calculée en proportion de la population, qui est échue au canton de Genève sur les 200.000 paires distribuées à travers la Suisse par l'Union suisse du travail à domicile. Et le soin de la répartition de cette grosse quantité de laine, la responsabilité quant à l'exécution minutieuse et selon les prescriptions détaillées reçues de Berne de ces 18.000 chaussettes, la surveillance stricte de tout ce travail et sa rétribution ont été confiées à l'Ouvroir de l'Union des Femmes. 7.000 paires devant être confectionnées en ville, son Comité s'est immédiatement mis en rapport avec toutes les organisations de travail à domicile dont il a pu dresser la liste, et qui lui ont fourni des noms et adresses de tricoteuses remplissant les conditions requises, c'est-à-dire étant *exclusivement* des personnes qui ont besoin de gagner, et qui cherchaient déjà du travail avant que fut annoncée cette manne fédérale.

Quant aux 2.000 paires qui doivent être exécutées dans les communes du canton, l'Ouvroir a pu, grâce au Centre de Liaison, trouver d'obligeantes correspondantes, qui lui ont fourni également des listes de noms de tricoteuses rentrant dans les catégories prévues, et auxquelles prochainement va être remise la précieuse laine dûment pesée et préparée en paquets, afin d'éviter toute erreur. Il y a là toute une lourde tâche d'organisation et de contrôle, que les dirigeantes de l'Ouvroir sont heureuses d'accomplir puisqu'ainsi sera fourni un peu de travail à celles qui en cherchent souvent depuis longtemps.

Union des travailleurs sociaux de Genève.

Mlle d'Espine, Service de ville du Bon Secours, 15, av. Dumas, demande une chancelière.

Mlle B Richard, Athénée 35, demande un costume de travail usagé, pour un jeune homme de 18 ans, grand et fort.

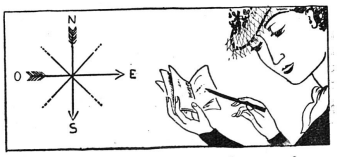

Carnet de la Quinzaine

Mardi 23 janvier:

Montreux : Groupe suffragiste, le Foyer, 20 h. 30: *La nationalité de la femme mariée,* conférence publique et gratuite par Mme A. Leuch.

Publications reçues

Martine Gay: *Heures de notre enfance.* Maison Aubanel Père, Editeur. 7, Place Saint-Pierre. Avignon.

Un petit livre tout simple, plein de charme dans les tableaux familiers qu'ils nous présente. Quiconque aime et comprend les enfants le lira avec plaisir. Il introduit le lecteur dans la vie d'une famille par les souvenirs, très amusants parfois, toujours narrés avec un certain pittoresque, d'une des petites filles de la maison. Quelques autres personnages, bien décrits, gravitent à l'entour. Plusieurs chapitres sont particulièrement heureux: *La rage de dents, La nouvelle maison, Les enfants de Miss.* Dans une autre édition, il conviendrait, toutefois, d'éviter quelques négligences de langue.

M.-L. P.

Emmanuel Swedenborg : *La nouvelle Jérusalem et la doctrine céleste.* Edition du 250me anniversaire d'Emmanuel Swedenborg.

1688 à 1938. Premier ouvrage d'une édition populaire en français des écrits du célèbre savant et théologien suédois, ce petit volume de 128 pages a été publié simultanément en dix-huit langues par les soins de la *Swedenborg Society* (Londres), afin de commémorer le 250me anniversaire de la naissance de l'auteur. Précédé d'une notice biographique, il donne un aperçu de sa doctrine, surtout en ce qui concerne la morale et la religion.

Ajoutons que la présentation typographique est excellente.

M.-L. P.

Hans Habe: *Zu spät ? Ein Liebesroman mit politischen Hintergrund.* Europa Verlag New-York 1940.

Un roman fleuve en allemand. Plus de six cents pages. Bien que très différent de *Gone with the wind,* ce roman-ci, pas moins que l'autre, malgré ses dimensions, on ne le dépose qu'à regret pour s'y replonger le plus vite possible. Il déborde d'idées, la langue est riche et belle. Il est émouvant et s'achève sur un drame. Genève, ses rues, ses quais, ses hôtels, la *Bavaria,* rendez-vous nocturne des étrangers, et le dancing du Mac-Mahon et même du Moulin-Rouge ; d'autre part, la Société des Nations et le monde de la diplomatie et de l'espionnage — tout cela vu de haut et en même temps, très humain.

Hans Habe s'est déjà rendu célèbre dans le monde des lettres par deux autres romans, également parus en Amérique. Ce dernier est estimé un chef-d'œuvre.

M.-L. P.

Agenda de la bonne ménagère et almanach pour 1940. Rédactrice: Mme M. Muret. 1 brochure de 68 pages illustrée. Erl édit. Prix: 1 franc.

Un calendrier, des pages de livres de comptes toutes prêtes à recevoir des inscriptions, des recettes de cuisine et de tricotage, des nouvelles et des échos, le tout alertement présenté avec ce talent de conteuse et d'essayiste qui est celui de Mme M. Muret. Nul doute que cet *Agenda* ne trouve de nombreuses lectrices.

M. F.

Actes de la IIIme Conférence suisse de législation pénale des mineurs, organisée par *Pro Juventute,* l'Association suisse pour la réforme pénitentiaire et le patronage des détenus libérés, et l'Association suisse des magistrats et fonctionnaires des tribunaux pour enfants et adolescents. Pro Juventute, Zurich, 1939.

Il a déjà été rendu compte dans ce journal des travaux de cette conférence tenue à Zurich en février dernier.[1] *Pro Juventute* en en publiant les *Actes,* rend un immense service, non seulement aux juristes et aux spécialistes, mais à tous ceux — et ils sont nombreux — qui se préoccupent de l'enfance en danger moral. Il est, en effet, précieux d'avoir sous les yeux les rapports de personnes compétentes représentant nos diverses tendances cantonales. Réunis ainsi, ils constituent un ensemble remarquable des différents systèmes de tribunaux pour enfants. Ce tableau permet au lecteur de poser rapidement des points de comparaison et de se faire une opinion en la matière, à un moment où les cantons doivent soumettre au Département fédéral de justice et police leur loi de procédure applicable aux mineurs délinquants en vue de l'entrée en vigueur du code pénal suisse.

Parmi toute une série de points saillants, notons-en deux qui prédominent. D'abord plusieurs rapporteurs — dont le Dr. Hanselmann de Zurich — insistent pour qu'il n'y ait plus confusion constante dans le domaine entre droit et protection de l'enfance au détriment des garanties juridiques que les démocraties ont eu tant de peine à conquérir, comme par exemple, l'obligation d'établir les éléments constitutifs du délit aussi bien que les circonstances personnelles de l'auteur. Puis, tous soulignent l'urgente nécessité d'une collaboration féminine et non pas seulement pour un travail accessoire ou celui des enquêtes. Aussi quand, parlant du système de procédure applicable aux mineurs délinquants dans le canton de Berne, le président de l'Office cantonal de jeunesse ajoute que, s'il y avait quelque chose à y changer, ce serait que les femmes eussent le droit de siéger avec voix délibérative au tribunal de district, nous sentons vibrer en nous une confiante espérance.

A. A.

Rapport du XIIIe Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'action civique et politique des Femmes, (Copenhague 1939). Un petit volume de 122 pages, en français en anglais et en allemand. Prix: 2 fr. S'adresser à la rédaction du *Mouvement.*

Nous avons reçu d'Angleterre où il a été publié, et ceci sans trop de difficultés, malgré les communications entravées par la guerre, le rapport officiel de ce Congrès, dont il a été question si fréquemment dans nos colonnes, et nous ne pouvons qu'engager celles de nos lectrices qui s'intéressent à la vie féministe internationale à se le procurer. Elles y trouveront en effet, en plus des résolutions votées par le Congrès, des rapports et exposés, qui leur permettront de suivre l'évolution du mouvement féministe international au cours de ces dernières années ; puis la liste complète et remise à jour des pays où les femmes possèdent actuellement une forme ou une autre de suffrage ; et pour toutes celles qui ont à correspondre avec des féministes étrangères, des adresses qui leur seront extrêmement utiles. Ce petit volume a, on le voit, sa place marquée dans toutes les bibliothèques féministes.

X.

Alliance nationale de Sociétés féminines suisses: XVIIIe rapport annuel, et procès-verbal de l'Assemblée générale de 1939 (Winterthour). Une brochure de 100 pages. S'adresser à la présidente de l'Alliance, Mlle C. Nef, Herisau.

Les rapports qui devaient être présentés à l'Assemblée de notre Congrès national des femmes suisses, cette année, ayant dû être fortement écourtés, faute de temps, on tiendra d'autant plus à posséder cette forte brochure jaune, qui nous apporte toute une utile documentation sur l'activité des femmes suisses dans les domaines les plus divers en cette tragique année 1939. Là aussi, des listes d'adresses seront précieuses à toutes les travailleuses féministes et sociales, auxquelles nous recommandons chaleureusement cette publication bienvenue.

X.

[1] IIIme Conférence de législation pénale des mineurs par Mme Marguerite Loosli-Usteri, No 541.

Impr. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10